



BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE  
AQUATIQUE

**BNSSA**

# Introduction

La baignade est un moment de détente et de plaisir qui peut parfois tourner au drame : hydrocution, noyade, coup de chaleur...

Un chiffre fort : plus d'un Français sur cinq ne sait pas nager, les risques sont donc bien réels, et encore plus durant la saison estivale. Fort heureusement, les plages et les piscines sont surveillées par des sauveteurs aquatiques, habilités à assurer la surveillance des points d'eau et prodiguer les gestes de premiers secours en cas d'urgence.

# LES CONDITIONS D'ACCÈS À L'EXAMEN DU BNSSA

- L'âge minimum requis est de 17 ans .
- Vous devez avoir un certificat médical spécifique prouvant que vous êtes apte à devenir surveillant.
- Vous devez également être titulaire du PSE1 (formation de Premiers Secours en équipe de niveau 1)



## DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- L'EXAMEN DU BNSSA COMPREND 4 ÉPREUVES ÉLIMINATOIRES :
  - LA PREMIÈRE ÉPREUVE EST UN PARCOURS DE SAUVETAGE SUR 100 M EN MOINS DE 2M40S :
    - ENCHAÎNER QUATRE PARCOURS DE 25 M DONT DEUX AVEC 15 M D'IMMERSION, VOUS DEVEZ EFFECTUER UN PLONGEON EN CANARD LORS DU DERNIER PARCOURS ET ÊTRE CAPABLE DE CHERCHER UN MANNEQUIN IMMERGÉ EN PROFONDEUR SUIVI DE 25 M DE REMORQUAGE
  - LA DEUXIÈME ÉPREUVE CONSISTE EN UN PARCOURS SUR 250 M AVEC PALMES, MASQUE ET TUBA EN MOINS DE 4M20S
  - LA TROISIÈME ÉPREUVE CONSISTE À PORTER SECOURS À UNE PERSONNE EN DANGER EN MILIEU AQUATIQUE. VOUS DEVEZ DÉGAGER LA VICTIME EN SITUATION DE DÉTRESSE SE TROUVANT EN BORD DE PISCINE (ENTRE 15 ET 25 M), LA PLACER EN SÉCURITÉ, VÉRIFIER SES SIGNES VITAUX ET ENFIN EXPLIQUER VOTRE DÉMARCHE AU FORMATEUR POUR VALIDER CET EXERCICE.
  - L'EXAMEN FINAL CONSISTE EN UN QCM DE 40 QUESTIONS EN MOINS DE 45 MINUTES SUR DES THÉMATIQUES VARIÉES TELLES QUE LE SECOURISME, LES ASPECTS JURIDIQUES DE LA SÉCURITÉ EN MILIEU AQUATIQUE, LES GESTES DE PREMIERS SECOURS AINSI QUE LES RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER EN ZONE DE BAINNADE.



# Recyclage BNSSA

LE BNSSA est soumis à un recyclage tous les 5 ans qui le passage de l'épreuve sur 100m et l'assistance à personne en difficulté



- LE NAUTIC CLUB ANGÉRIEN VOUS PRÉPARE A L'EXAMEN, SA FORMATION COMPREND:
  - Des entrainements dans l'eau : chaque samedi matin de 7h30 à 9h00 de l'année, ainsi que des stages pendant les vacances scolaires.
  - Des cours de réglementation à partir de Janvier, chaque samedi de 9h00 à 10h00
  - La formation de secourisme, le PSE 1 Vacances d'hiver (35h) et le PSE 2 Vacances de Paques (28h).
  - (soumis à un recyclage annuel)

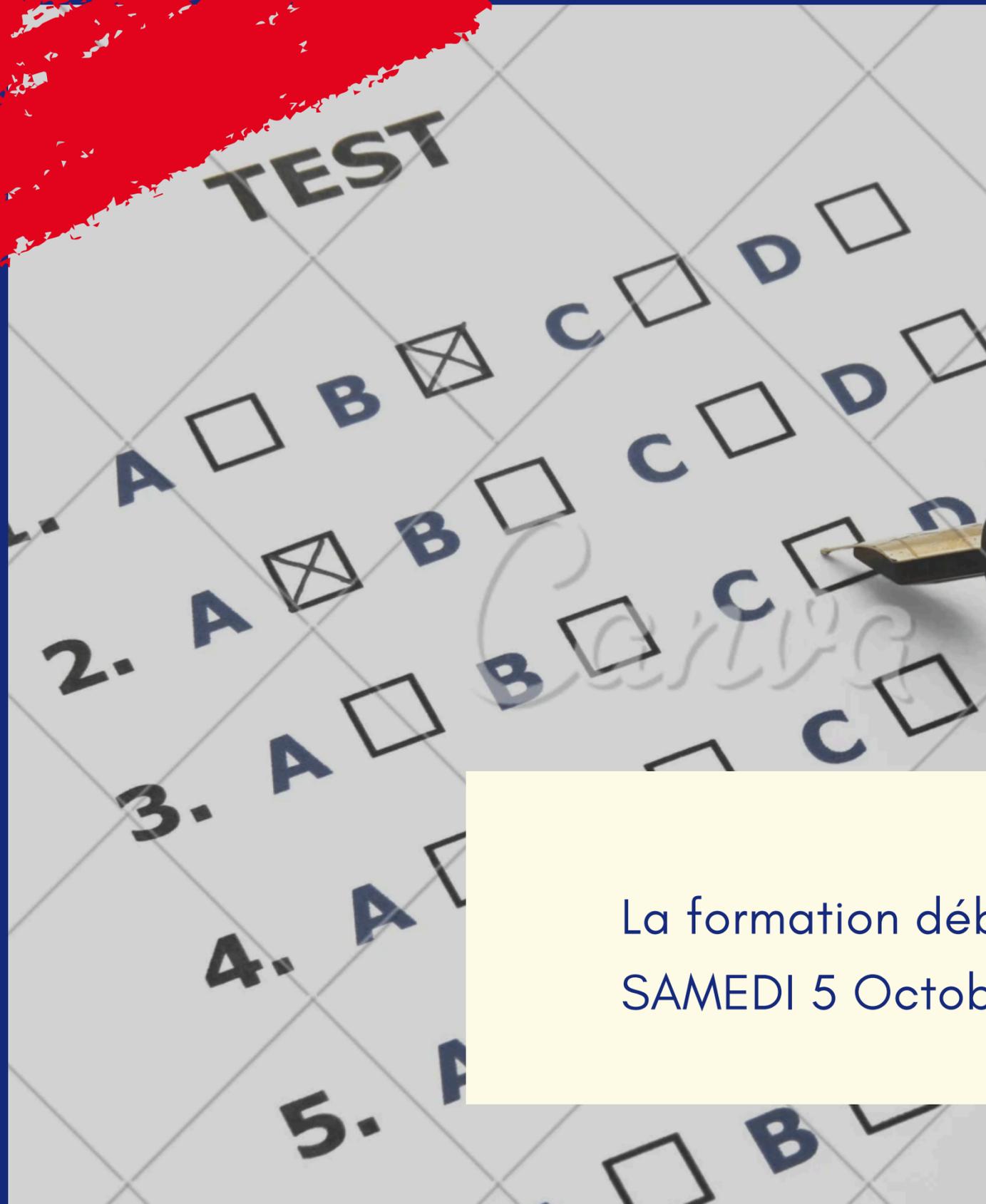
# Tarifs

**BNSSA + PSE 1 : 665 € (95 heures)**

**BNSSA + PSE 1 et 2 : 875 € (125 heures)**

(Le NCA assure des postes de secours sur l'année, si vous souhaitez nous rejoindre pour 5 DPS, votre formation secourisme sera offerte)





# TESTS D'ENTREE

La formation débutera par les tests d'entrée, le  
SAMEDI 5 Octobre de 7h30 à 9h00

# Déroulement des tests

Deux épreuves éliminatoires seront proposées :

Epreuve 1 :

- Consiste en un départ "plongé" du bord ou d'un plot dans un bassin de 25 m à parcourir 200 m en 5 minutes maximum

Epreuve 2 :

- Consiste en un départ "plongé" du bord ou d'un plot dans un bassin de 25 m à parcourir un 100 m Brasse et un 100 m Dos, soit 200 m sans s'arrêter

Le titulaire du Brevet national, également appelé nageur sauveteur ou sauveteur aquatique pourra s'occuper de la surveillance de nombreux lieux de baignade :

- Il pourra être affecté à la surveillance des baigneurs sur la plage (plages privées et plages publiques).
- Il pourra également devenir surveillant sauveteur de piscines privées (comme dans des centres de vacances, dans un centre aquatique privé, etc).
- Il pourra assister les titulaires d'un diplôme de Maître-Nageur Sauveteur dans la surveillance des piscines publiques (notamment piscine municipale).
- Le diplôme du BNSSA est également un pré-requis pour l'entrée en formation BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation pour devenir Maître-Nageur Sauveteur



**DEBOUCHES DU  
BNSSA**

Ville de  
Saint-Jean  
d'Angély

Contact :

<https://www.nauticclubangerien.fr/>

